

PROCÈS VERBAL du CONSEIL SYNDICAL
du 17 février 2021
à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 30

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT, M. Vincent BRUN, M. Daniel DIETMANN, M. Vincent GASSMANN, M. Claude GENTZBITTEL, M. Nicolas HOLLEVILLE, M. Claude JUD, Mme Marie-Cécile LEY, M. Paul MUMBACH, M. Denis NASS, M. Pierre SCHMITT, M. Antoine WAECHTER

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, Mme Doris BRUGGER, M. Jean-Claude COLIN, M. Gilles FREMIOT, M. Eric GUTZWILLER, M. Nicolas JANDER, M. Christian LERDUNG, M. Jean-Marc METZ, Mme Estelle MIRANDA, Mme Corinne RABAULT, Mme Régine RENTZ, M. Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Mme Céline STEVANOVIC, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER.

Excusés : 6

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Claude GEIGER, M. Pascal SOMMERHALTER, M. Fabien ULMANN.

Communauté de Communes Sundgau : M. Jean-Claude SCHIELIN, M. Fabien SCHOENIG.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués suppléants accompagnant le délégué titulaire (pas de voix délibérative en séance) :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue :

Communauté de Communes Sundgau : M. Thierry DOLL, M. Stéphane DUBS, M. Fabien ITTY, M. Aurélio TOLOSA, M. Joseph-Maurice WISS

Invités permanents : M. Gérard LANDEMAINE, M. Sébastien STOESSEL

Le Président ouvre la séance à 18H30. Il présente l'ordre du jour :

I. Adoption du compte rendu de la séance précédente

II. Débat d'Orientations Budgétaire pour 2021

III. Proposition du montant de la participation des Communautés de Communes pour 2021

1. Proposition de répartition des participations des Communautés pour la compétence aménagement
2. Proposition de répartition des contributions des Communautés pour la compétence développement

IV. Débat d'Orientations Budgétaire 2021 : Budget Annexe Service ADS

V. Projet Alimentaire Territorial

VI. Proposition d'un candidat pour assurer la présidence du Conseil de Développement

VII. Divers

1. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » de la Région Grand Est pour 2021
2. STUWA 2021
3. Évolution de la convention avec la société « In Sun We Trust » pour pérenniser l'accès au cadastre solaire et améliorer l'offre de services
4. Instituer la possibilité pour le Pays du Sundgau d'avoir recours au travail à temps partiel

Point I. : Adoption du compte rendu de la séance précédente

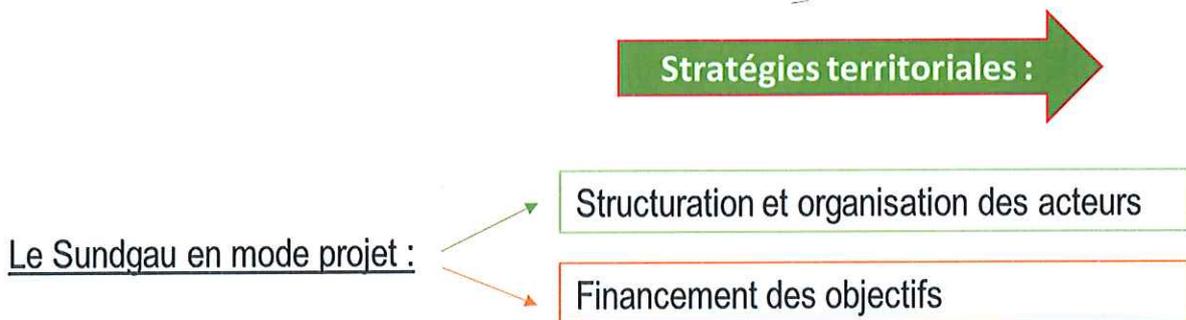
Le Président indique aux membres du Conseil que le Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 a été envoyé aux membres du Conseil Syndical le **31 décembre 2020**. Le Président demande s'il y a des questions. Personne ne demande la parole.

Après avoir été consulté, le conseil syndical à l'unanimité décide :

- *d'approuver le Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.*

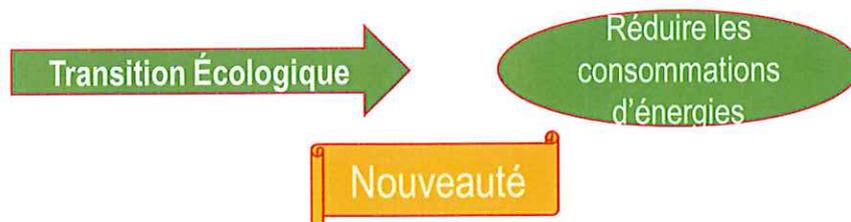
Point II. : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président présente les orientations de la structure aux membres du Conseil Syndical. Pour l'année 2021, le PETR du Pays du Sundgau poursuivra son action autour des priorités suivantes :



- La construction d'un projet transversal et structurant pour le territoire, partagé entre les Communautés de Communes Sud Alsace Largue, Sundgau, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Le portage de la candidature du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) avec les Communautés de Communes et sa mise en œuvre pour financer les actions des collectivités et des entreprises du territoire.

Le Président invite Monsieur Denis NASS à présenter les actions portant sur la transition écologique :



- Accompagnement des ménages et des propriétaires de locaux à vocation économique du secteur tertiaire dans leurs projets de rénovation thermique et d'économies d'énergies : le « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » est un « guichet unique » qui délivre des conseils techniques, juridiques et financiers gratuitement aux porteurs.

Nouveauté

- La coordination d'une convention de « Certificats d'Économies d'Énergie » signée avec OKTAVE pour permettre aux collectivités et aux entreprises de bénéficier de financements pour réaliser leurs travaux de réduction de consommation d'énergie : rénovation de l'éclairage public, travaux d'isolations, modernisation des systèmes de chauffage.

Transition Écologique

Développer les
énergies
renouvelables

Nouveauté

- Le développement des énergies renouvelables par le prisme d'un cadre global et structurant, le « Plan de Paysage – volet Transition Écologique » : de la construction d'une stratégie partagée à sa mise en œuvre, il s'agira d'évaluer les pressions qu'exercent les modèles de développement locaux sur les paysages et de proposer des alternatives viables, en réinterrogeant les besoins, les ressources et la création de valeur ajoutée (production d'énergies, urbanisme, productions...).

Nouveauté

- Appuyer les collectivités qui le souhaitent dans l'évaluation du potentiel solaire de leurs bâtiments, dans la rédaction de marchés ou de cahiers des charges et dans l'accompagnement à la mobilisation de leviers financiers.

Transition Écologique

Alimentation,
Agriculture et
Biodiversité

Nouveauté

- Construction d'une candidature pour l'appel à projet « Émergence de Nouveaux PAT » en partenariat avec les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau.

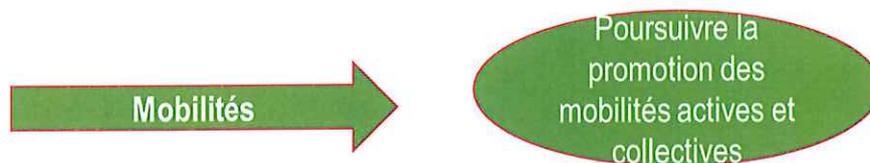


Le Président souligne l'importance de ce projet pour le territoire et propose à Madame Fabienne BAMOND de résumer les contours du projet.

Madame Fabienne BAMOND remercie le Président et précise que le Projet Alimentaire Territorial rassemble les deux Communautés de communes et le Pays à ce stade de l'élaboration de la candidature qui devra être déposée avant le 14 avril 2021. Elle ajoute qu'il s'agit d'un projet multi-partenarial et dont les objectifs concernent toutes les mailles de la chaîne alimentaire territoriale du Sundgau et du Sud Alsace et précise que ce point sera détaillé dans un prochain point.

Le Président souligne que compte-tenu du rayonnement du projet et de l'intérêt que porte la Collectivité Européenne d'Alsace à la question alimentaire et agricole, la CEA pourrait être partie prenante de la démarche et participer à son financement.

Madame Marie-Cécile LEY présente les principales actions portant sur les mobilités durables portées par la structure.



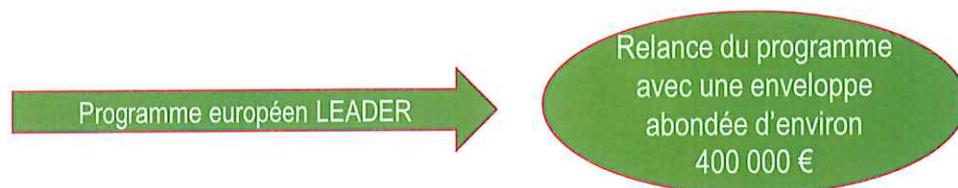
- Assurer la continuité des actions visant à développer les mobilités collectives, actives et durables dans le cadre du programme « ambassadrice de la mobilité » : diffusion du guide des mobilités, refonte du site internet et de la diffusion des informations portant sur les mobilités, développement des aires de mobilités rurales (nouveau), plan de déplacements urbain (nouveau), animation d'un réseau de communes ambassadrices des mobilités.
- Finaliser le « Schéma Directeur Cyclable » pour l'automne 2021 afin de permettre aux collectivités de retenir les projets de maillages cyclables de leurs choix et de solliciter des financements pour leur mise en œuvre.
- Réaliser l'expérience portant sur la mise en œuvre de lignes de covoiturage dynamique entre les communes d'Altkirch et Waldighoffen et Altkirch - Seppois-le-Bas.
- Anticiper et participer en concertation avec les Communautés de Communes aux enjeux liés à la prise de compétence AOM.

Madame Marie-Cécile LEY salue la mobilisation des élus municipaux dans le cadre de la concertation pour construire le Schéma directeur cyclable. Elle souligne que malgré l'impossibilité de se réunir en raison de la situation sanitaire, les élus des Conseils municipaux se sont fortement impliqués pour participer à la construction d'un maillage cyclable structurant et réaliste. Le Schéma directeur cyclable sera terminé dans le courant de l'année et ce document constitue un levier important pour mobiliser des financements futurs nécessaires au développement de la pratique fonctionnelle du vélo dans le Sundgau.

Elle ajoute qu'en supplément de la mobilité active, le développement d'une forme de mobilité collective est également sur de bons rails : il s'agit du covoiturage dynamique. L'ensemble des communes concernées par les tracés ont validé un emplacement et une rencontre technique pour implanter les dispositifs est prévue ce vendredi 19 février avec l'entreprise Ecov. Elle souligne que bien qu'il s'agisse d'une expérimentation d'un an, le matériel financé pourra rester dans les communes au terme de l'expérience.

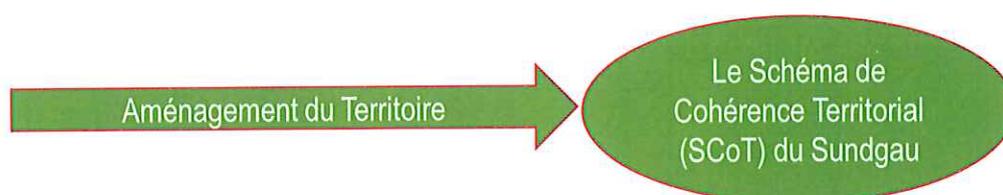
Aussi, elle souligne que de nouvelles actions pourront se développer durant l'année et parmi elles la question d'un plan de déplacement urbain proposé à une commune centre-bourg volontaire permettant de s'inscrire en complémentarité avec les démarches territoriales menées jusqu'ici et rassemblant toutes les communes du territoire.

Le Président détaille les modalités de poursuite du programme LEADER.



- Coordonner la gestion administrative, financière et technique du programme LEADER 2014-2022 et valoriser l'abondement dont bénéficie le GAL Sundgau-3Frontières porté par le Pays du Sundgau.
- Animer le programme LEADER du GAL Sundgau-3Frontières et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches.
- Lancer l'évaluation de la programmation en partenariat avec les autres GAL alsaciens.
- Poursuivre la réalisation du projet de coopération LEADER réalisé au niveau local avec les écoles de musique du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération et dans sa dimension partenariale avec le GAL allemand « Südschwarzwald ».

Madame Marie-Cécile LEY expose les principales orientations de la structure portant sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

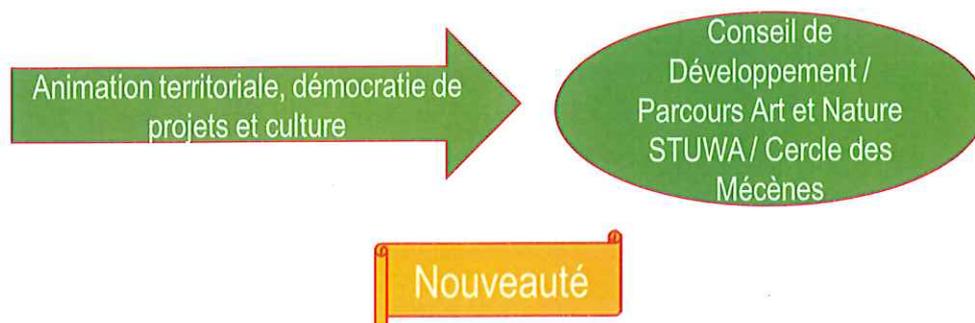


- Animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sundgau : une rencontre sera organisée avec les 108 communes concernées, par petits groupes afin de rappeler les objectifs du SCoT, partager les enjeux liés à l'aménagement et mobiliser les outils existants.

Madame Marie-Cécile LEY souligne que le SCoT a vocation à être animé, approprié et n'est pas un document construit pour rester figé.

Nouveauté

- Préparation et proposition d'une méthode d'analyse de la consommation foncière en vue de la réalisation du bilan du SCoT prévue en 2022.



- Structuration, animation et relance de la démocratie locale par le Conseil de Développement et la Conférence des Maires.
- Organisation et animation de la prochaine édition du parcours « Art et Nature STUWA » avec la réalisation de cinq nouvelles œuvres (report de l'édition 2020 en 2021).
- Relance du « Cercle des Mécènes du Sundgau » en partenariat avec la Fondation du patrimoine pour contribuer au financement de travaux de restaurations portés par des collectivités. Rédaction d'une nouvelle convention de partenariat.

Le Président souligne que la relance du Conseil de Développement est un thème cher aux trois collectivités du territoire. Il s'agit d'un outil que les Communautés de Communes et le PETR du Pays du Sundgau souhaitent mobiliser pour diffuser la compréhension de l'action des collectivités, et pour que les citoyens mobilisés puissent donner un avis sur les politiques publiques portées et soient sollicités pour faire prendre conscience de nouveaux enjeux.

Le Président indique au sujet de Stuwa qu'il s'agit de la 6^{ème} édition. Le programme 2021 reprend les modalités de réalisation prévues pour 2020, édition qui n'a pas pu être réalisée en raison de la Covid-19. Il précise que 5 œuvres pourront être inaugurées et ainsi enrichir la diversité et la densité des œuvres existantes. Néanmoins, il précise que Stuwa arrive à une forme d'aboutissement et qu'il conviendra d'engager une réflexion pour trouver un nouveau souffle à cette manifestation dès l'année prochaine.

Au sujet du Cercle des Mécènes, le Président indique qu'une rencontre s'est tenue à la fin de l'année 2020 avec le Président de la section alsacienne de la Fédération du Patrimoine, Monsieur Pierre GOETZ, ainsi qu'avec le Président du Cercle des Mécènes, Monsieur Alexandre FUETTERER. Une nouvelle convention est en cours de réalisation pour permettre de poursuivre l'action du Cercle et la belle mobilisation des entreprises du territoire au service de la valorisation de notre patrimoine commun.

2.1. Développement local

Le Président précise aux membres du Conseil syndical que le budget du Pays du Sundgau est construit sur la base de deux compétences déléguées par les Communautés de communes : la compétence développement et la compétence aménagement. Ces deux compétences sont inscrites dans les statuts du Pays du Sundgau et la participation financière des Communautés de communes est affectée selon cette clé de répartition. Il ajoute qu'une part de fonctionnement général est comprise dans la compétence développement et aménagement. Si le Pays du Sundgau est avant tout une structure de projet, l'établissement a pour autant des dépenses de fonctionnement qui sont incompressibles : les loyers, l'achat de matériels, les factures d'électricité, le coût du personnel de gestion, ... Il est donc logique que les compétences précitées intègrent en leur sein une part de fonctionnement général.

Le Président ajoute que 30% de la participation des Communautés de communes est affectée à la compétence aménagement et 70% à la compétence développement. Cette part est représentative du volume des actions portées par la structure. Concernant les montants, c'est le potentiel fiscal de chacune des Communautés de communes qui permet de fixer la hauteur de participation de chacune d'elle. Ce sont les Présidents de l'ancienne mandature qui avaient préconisé ce critère objectif pour financer le PETR.

Dépenses :

TRANSITION ECOLOGIQUE :

<u>Programme « Ambassadrice des mobilités du Sundgau :</u>	<u>102 975 €</u>
<i>Ingénierie / animation</i>	37 986 €
<i>Système de covoiturage dynamique</i>	31 289 €
<i>2 Abris pour des arrêts de covoiturage dans le cadre de STUWA</i>	12 000 €
<i>Plan de déplacement urbain pour un bourg-centre</i>	10 000 €
<i>Refonte de site internet</i>	8 700 €
<i>Communication / Animation mobilité active dont Défi « J'y Vais » à Vélo / Multimodal</i>	3 000 €
 <u>Schéma Directeur Cyclable :</u>	 <u>52 800 €</u>
 <u>Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) :</u>	 <u>50 536 €</u>
<i>Conseil aux particuliers et pour les propriétaires de locaux tertiaires</i>	37 986 €
<i>Paiements des informations délivrées par l'ADIL, ALTER</i>	3 150 €
<i>Formations destinées aux artisans réalisées en partenariat avec Alter</i>	3 000 €
<i>Permanences Infos Énergie réalisées avec Alter-Alsace-Énergie</i>	2 400 €
<i>Thermographies pour 60 façades</i>	2 000 €
<i>Balades thermique – animation pédagogie avec Alter-Alsace-Énergie</i>	1 000 €
<i>Évènements – portes ouvertes et salons</i>	1 000 €
 <u>Plan de Paysage – volet Transition Écologique :</u>	 <u>40 000 €</u>
<i>Schéma participatif des paysages en action</i>	30 000 €
<i>Pré-études d'impacts</i>	10 000 €
 <u>Projet Alimentaire Territorial (lancement des ateliers et de l'état des lieux) :</u>	 <u>17 662 €</u>

Coordination, gestion et animation des politiques de transition écologique : 39 000 €
(Plan de paysage, Certificats d'Économies d'Énergies, accompagnement des collectivités, Coordination du PTRTE)

Parcours « Art et Nature STUWA » : 34 500 €

LEADER :

Animation et gestion 49 000 €
Evaluation du programme 10 000 €
Coopération 57 233 €

CONCERTATION, COMMUNICATION ET ORGANISATION TERRITORIALE :

Projet de territoire 29 960 €
Communication 500 €
Conseil de Développement 1 500 €
Conférence des Maires 1 000 €

PART DU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DANS LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE DÉVELOPPEMENT LOCAL :

Fonctionnement général dont personnel de gestion 68 852 €
Loyer et charges générales de fonctionnement 42 050 €
Indemnités des élus 23 971 €

TOTAL DÉPENSES - EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL : 621 539 €

Recettes de fonctionnement :

Participation des Communautés de Communes 82 790 €
Région Grand Est 2021 27 712 €
Région Grand Est – solde 2020 16 208 €
FEADER 7 289 €
Solde des CEE d'EDF 873 €

Recettes :

Communautés de Communes 163 678 €
Région Grand Est 123 311 €
ADEME 99 300 €
Région Grand Est / CEE 35 595 €
FEADER / Communauté d'Agglomération de Saint-Louis – Coopération 76 768 €
FEADER / Communauté d'Agglomération de Saint-Louis 45 000 €
FEADER subvention à percevoir de l'année précédente 35 000 €
Contrat de Ruralité État 12 650 €

DRAAF-ADEME	12 363 €
DRAC / Fondation et Mécénat	12 000 €
CEE OKTAVE	5 874 €
TOTAL RECETTES – COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL :	621 539 €

2.2. Aménagement du territoire

POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dépenses :

Animation de la démarche de SCOT	19 000 €
Préfiguration de l'analyse de la consommation foncière	6 000 €
Coordination et animation du Conseil de Développement	6 000 €
Ingénierie – prestation urbanisme durable	5 000 €

PART DU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DANS LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Dépenses :

Fonctionnement général dont personnel de gestion	30 530 €
Loyer et charges générales de fonctionnement	18 646 €
Indemnités des élus	10 629 €

TOTAL : 95 805 €

Recettes :

Région Grand Est	47 863 €
Participation des Communautés	39 322 €
Prestation urbanisme durable	5 000 €
CEE EDF	3 620 €

TOTAL : 95 805 €

TOTAL DÉPENSES : 717 344 €

TOTAL RECETTES: 717 344 €

Le Président demande au Conseil syndical s'il y a des questions sur les orientations budgétaires de la structure.

Monsieur Daniel DIETMANN demande si le PETR a reçu beaucoup de demandes exprimées par les communes pour poursuivre les services de l'Association foncière. Mme Marie-Cécile LEY observe que 14 communes ont fait un retour positif au PETR suite au courrier transmis par la structure à l'ensemble des communes du périmètre portant sur un éventuel intérêt qu'elles auraient à ce que les services assurés

jusqu'ici par l'Association foncière soient assurés par les services du Pays du Sundgau à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle ajoute que le PETR pourrait proposer un service si une masse suffisante de communes répond favorablement. Si non, le modèle économique ne tiendra pas. Aujourd'hui, deux prestataires proposent d'assurer la suite du service et le choix des communes est trop atomisé pour un retour favorable du Pays.

Monsieur Pierre SCHMITT indique que la commune d'Eglingen a adhéré à la proposition soumise par la MSA. Il y avait urgence puisque la prestation assurée par l'Association foncière se terminait au 31 décembre 2020. Monsieur Guy BACH indique que la commune d'Hagenbach va dissoudre son association foncière car les cotisations perçues ne suffisent plus pour assurer la pérennité de l'Association, la commune va donc prendre le relais.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Pays du Sundgau
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- **d'approuver** le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Point III. : Proposition du montant de la participation des Communautés de Communes pour 2021

La clef de répartition du montant global des participations des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau est calculée à partir de leur potentiel fiscal respectif.

Le montant des participations des Communautés de Communes au Pays du Sundgau est attribué pour les compétences aménagement du territoire et développement local. Soit les deux compétences exercées par la structure.

Le montant global de la participation des Communautés proposé pour 2021 est de **203 000 €**. **Ce montant est stable par rapport à 2020.**

Le Président souligne que dans le contexte économique et social incertain que nous traversons, il était prioritaire de ne pas augmenter les participations financières des Communautés de communes. Même si les collectivités ont eu des dépenses moins importantes que prévu en raison des confinements successifs, les recettes ont été fortement en baisse. Il était inconcevable dans ces circonstances de demander aux Communautés de communes un effort financier supplémentaire pour financer le PETR. Le Président précise qu'un échange s'est déroulé avec les Présidents des deux Communautés de communes, Sud Alsace Largue et Sundgau, ainsi qu'avec les autres membres du Bureau, le 27 janvier dernier. Monsieur Gilles FREMIOT confirme que les clés de répartition et les montants des participations ont été expliqués par le Président du Pays du Sundgau lors du dernier Bureau.

EPCI	Potentiel fiscal 2020	%	compétence aménagement	compétence développement	TOTAL 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	14 048 142 € 286 € / hab	74,00	42 406,16 €	104 072,12 €	146 474,28 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE	4 951 960 € 215 € / hab	26,00	19 955,84 €	36 565,88 €	56 521,72 €
TOTAL	19 000 102 €	100	62 362 €	140 638 €	203 000 €

3.1. Proposition de répartition des participations des Communautés pour la compétence aménagement

Pour la compétence aménagement, ce montant s'élève à **62 362 €**.

Soit **42 406,16 €** pour la Communauté de Communes Sundgau et **19 955,84 €** pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence aménagement par le Pays du Sundgau en 2021
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2021
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2021

3.2. Proposition de répartition des participations des Communautés pour la compétence développement

Pour l'exercice de la compétence développement par le Pays du Sundgau, le montant de la participation des Communautés de Communes s'élève à **140 638 €**.

Soit **104 072,12 €** pour la Communauté de Communes Sundgau et **36 565,88 €** pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence développement par le Pays du Sundgau en 2021
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement en 2021
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement en 2021

Point IV. : Débat d'Orientations Budgétaire 2021 : Budget Annexe Service ADS

Le service assure depuis le 1er juillet 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols pour 38 communes du Sundgau, et depuis le 1er janvier 2018 pour 71 communes.

Les montants prévisionnels des dépenses et des recettes pour 2021 s'équilibrent à **315 467 €** pour la section de fonctionnement.

Il s'agit d'un budget autonome avec des imputations au réel et sans compensation du budget général du Pays.

- **Un service qui se révèle sous-dimensionné dans ses effectifs depuis trois ans**
- **Augmentation de 17% du nombre de dossiers entre 2018 et 2020 : agents qui tiennent leurs délais mais une situation de surcharge avérée.**

Madame Marie-Cécile LEY souligne que le service ADS a été créé pour permettre aux communes une solution suite au désengagement des services de l'Etat pour assurer l'instruction des actes d'urbanisme. Elle précise que le nombre de communes instruites par le service est passé de 40 à sa création à 71 à ce jour. L'évolution du nombre de communes a nécessité un recalibrage des ressources humaines pour permettre l'instruction des nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Depuis que le service instruit 71 communes, le nombre de dossiers traités n'a cessé de croître provoquant une surcharge chronique pour les agents. L'augmentation du nombre de dossiers s'est encore accélérée en 2020 et le recrutement d'un nouvel agent est devenu vital à ce jour. Une nécessité pour assurer la qualité du service, la sécurité de l'instruction et permettre aux agents de réaliser leur travail dans le temps réglementaire imparti.

Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, le service ADS du Pays du Sundgau propose le recrutement d'un poste de secrétaire dont la charge serait à la fois de traiter le courrier, filtrer les appels, archiver et instruire les actes d'urbanisme de premier niveau dans le panel des dossiers instruits par le service. La mobilisation d'agents titulaires de niveau bac+5 pour réaliser certaines tâches de secrétariat n'est en effet pas optimale. Mais c'est aussi dans un souci de limitation de la hausse des tarifs pour les communes adhérentes et de mutualisation de l'agent que le choix de recrutement s'est reporté sur un poste de secrétariat. Le recrutement de ce nouvel agent nécessite d'augmenter le coût financier des actes de 10% pour les communes adhérentes au service. Cette augmentation de 10% est répercutée sur la part fixe et sur la part variable. Une augmentation qui reste limitée puisqu'elle s'élève en moyenne à 300 € pour l'ensemble des 71 communes adhérentes au service. Pour les communes qui ont peu d'actes, cette augmentation est même très limitée, s'élevant à une quarantaine d'euros pour les collectivités qui ont l'activité urbanistique la plus faible si l'on se base sur l'année 2020. Toujours en se basant sur l'année 2020, la hausse de tarifs la plus importante serait d'environ 800 € pour la commune dont l'activité urbanistique a été la plus importante.

Le contrat proposé pour ce recrutement est un CDD, permettant ainsi à la collectivité de s'adapter aux éventuelles fluctuations à venir dans le traitement des actes d'urbanisme.

Monsieur Guy BACH confirme que certaines années il peut y avoir beaucoup de dossiers pour une même commune. Il souligne l'efficacité et la qualité du travail rendu par le service d'Autorisation du Droit des Sols du Pays du Sundgau. Le Président remercie Monsieur Guy BACH pour l'expression de sa satisfaction. Il ajoute que cette augmentation reste très limitée et donne des exemples très concrets. A partir des données de 2020, la commune de Lutter par exemple connaîtrait une augmentation de 163 € sur l'année et la commune de Raedersdorf une augmentation de 214 €. Au vu de la qualité du service et de l'augmentation de la charge de travail, l'orientation qui est proposée ce soir semble justifiée.

Projet de BP ADS 2021 à tarification + 10%	
Dépenses	315 467 €
Recette	273 690 €
Exécent année N-1	41 777 €
Résultat	0 €

→ Permet la création d'un poste de secrétariat / instructeur des dossiers de 1^{er} niveau inclus

Tableau pour :



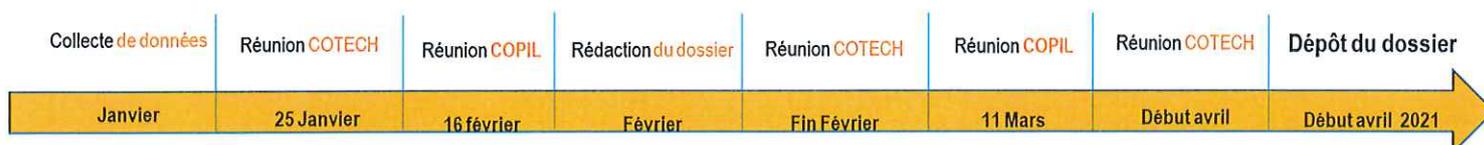
Débat d'Orientation Budgétaire Budget ADS 2021			
DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement général	67 340 €	Part fixe	183 125 €
Charges de personnel et frais assimilés	229 620 €	Par variable	90 565 €
Dotations aux amortissements et provisions	18 507 €	Report excédent 2020	41 777 €
Total	315 467 €		315 467 €

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols du Pays du Sundgau
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols
- **d'approuver** le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour le Budget Annexe

V. Projet alimentaire territorial du Sundgau

Madame Fabienne BAMOND indique que le Comité de Pilotage s'est réuni le 16 février dernier pour faire un point d'étape dans la construction de la candidature.



Elle remercie la mobilisation des membres qui se sont réunis la veille au soir pour faire un point d'étape sur l'élaboration de la candidature à l'appel à projets « Emergence de nouveaux PAT ». Elle présente les participants et l'objet de la rencontre.

REUNION 1 COPIL – 16 février

- Synthèse de l'état des lieux
- Discussion des objectifs et des actions à inscrire dans le dossier
- Proposition de budget

(VALIDATION)



REUNION 2 COPIL – 11 mars

- Présentation des grandes lignes du dossier
- Proposition du budget et du calendrier si le Pays est retenu à l'AAP

(VALIDATION)

Membres du COPIL

CC Sud Alsace Largue

Élu : M. Nicolas HOLLEVILLE

Interlocuteur technique: Fanny WAGNER

CC Sundgau

Élu : M. Fabien SCHOENIG

Interlocuteur technique: Claire BLIND

Pays du Sundgau

Élus : M. Denis NASS, Mme Fabienne BAMOND

Interlocuteurs techniques : David RIGOULOT,
Katherine WHILER

Conseil de Développement

M. Sébastien STOESSEL

Madame Fabienne BAMOND présente les sujets mis en discussion lors du COPIL de la veille.

❖ Comprendre le fonctionnement alimentaire du territoire aujourd'hui :

- *Angle agricole :*

- Quelles productions agricoles dans le Sundgau : par surfaces agricoles utiles, par volume, par nombre d'exploitations concernées, par emplois, par valeur ajoutée.
- Part de produits agricoles non transformés en Alsace / Part de produits transformés en Alsace.
- Quels circuits d'écoulement des productions : analyse spatiale (KM moyens entre les lieux de production et les lieux de transformation, commercialisation), évaluation structurelle (nombre d'intermédiaires).
- Approche qualitative aménagement du territoire et préservation des paysages

- *Angle restauration collective et individuelle (questionnaire) :*

- Part des produits du territoire
- Raisons qui expliquent ces parts dans les ventes totales.
- Les freins pour un approvisionnement en produits locaux et les attentes des acteurs du secteur.

- *Angle grande distribution :*

- Quels produits locaux vendus dans les étals des supermarchés : types de produits, quantités...
- Attentes exprimées.

- *Angle consommateurs :* Parents d'élèves, Accès à une alimentation locale, publics précaires ...

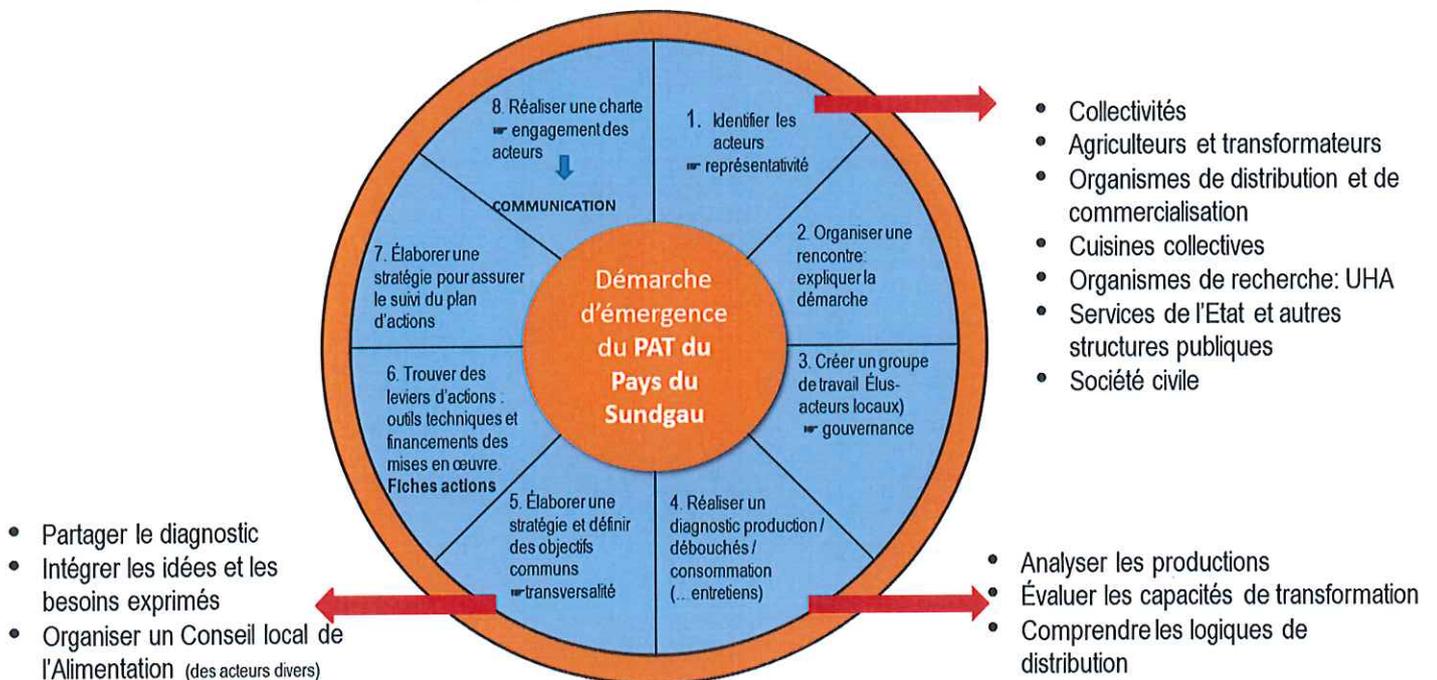
Propositions de thèmes phares pour la candidature, approche prospective :

❖ Structurer l'émergence d'une chaîne alimentaire territoriale

La Diversification des productions, quelles pistes incitatives pour encourager une diversité des productions ? :

- Étude de marché pour calibrer une gamme de produits : soit le moyen de proposer une diversification des productions avec les volumes et les régularités attendues par les « clients » (restauration collective publique et privée, grande distribution, restaurants individuels).
- Une structuration des « familles de produits végétaux » et des critères de sélection « des produits carnés et laitiers ».
- Construire des passerelles entre la commande publique et les producteurs : cahiers des charges qui intègrent les préconisations du législateur (part de local, part de bio).
- Favoriser l'émergence de contractualisation entre la grande distribution et les producteurs locaux.
- Commande / Achats : **l'utilisation du numérique** pour repérer les grands types de productions, automatiser la facturation et les systèmes de distributions.

Présentation de la démarche proposée si le territoire est retenu :



Madame Fabienne BAMOND souligne la forte dimension partenariale qui alimente ce projet pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle agricole prenant en compte les enjeux liés à la démographie des exploitants, la diversification des productions, les questions de transformation ainsi que les enjeux de distribution logistique.

Monsieur Denis NASS évoque les atouts du Sundgau pour s'inscrire en tant que territoire producteur de référence dans le Sud Alsace. Il souligne la diversité et la densité des gisements de production et la nécessité de structurer des filières pour intensifier la valeur ajoutée des productions alimentaires dans le développement du territoire. Il indique que les productions alimentaires, ce n'est pas que de l'agriculture. C'est aussi de l'aménagement du territoire par une gestion raisonnée des ressources en eau, par la préservation des paysages. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les exploitants agricoles afin d'augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture pour le territoire. L'objectif est d'éviter une tendance à la pluriactivité des exploitants agricoles qui a pour conséquence une augmentation des surfaces des exploitations céréalières et de s'inscrire sur des schémas productifs linéaires. Il ne s'agit pas d'être dogmatique et de s'opposer à un type de culture, mais à diversifier les modèles et les produits cultivés pour renforcer une agriculture plus robuste.

Monsieur Antoine WAECHTER souligne la pertinence du projet et pointe également l'impératif qui se dessine dans la dimension concrète du projet : pour concrétiser les orientations qui sont aujourd'hui construites, il sera nécessaire de convaincre. Le Président partage ce point de vue et pense qu'il est nécessaire d'ajouter une étape supplémentaire à la chronologie de la démarche qui est celle de la concrétisation effective de cette diversification des productions. Sans l'adhésion des exploitants agricoles à ce projet, le PAT restera abstrait et une jolie théorie.

Monsieur Daniel DIETMANN partage l'importance de cette dimension concrète et note qu'il serait opportun que le PETR du Pays du Sundgau se rapproche de l'Agglomération de Lons-le-Saunier qui a réussi à concrétiser un modèle d'approvisionnement local des restaurations collectives scolaires qui fonctionne. Des responsables de l'agglomération lédonienne ont participé aux Eco-dialogues lors d'un atelier organisé dans le collège de Hirsingue pour présenter le modèle de fonctionnement entre les restaurations collectives et les producteurs. Monsieur Denis NASS partage cette initiative et souligne qu'il existe un réel enjeu pour connecter les capacités de production des exploitants agricoles et les besoins exprimés dans la commande publique. Il ajoute que les premiers contacts pris avec la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace sont encourageants pour structurer un modèle viable.

Monsieur Denis NASS ajoute qu'une prise de contact avec les acteurs de la grande distribution serait également un atout. Les capacités de réponse aux volumes de la commande publique ne sont pas contradictoires avec les exigences de la grande distribution. Lorsque le projet sera assez mûr, il serait opportun de prendre contact avec des responsables de chaînes de distribution.

VI. Proposition d'un candidat pour assurer la présidence du Conseil de Développement

Les élus du Pays du Sundgau, de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et de la Communauté de Communes Sundgau ont affirmé leur souhait de relancer le Conseil de Développement du Sundgau. M. Fabien DIETSCHY, actuel Président du Conseil de Développement, exerce depuis les dernières élections communautaires un mandat de délégué suppléant à la Communauté de Communes Sundgau. Par conséquent, il n'a plus la possibilité de poursuivre son mandat de Président du Conseil de Développement.

Le Président propose au Conseil syndical la candidature de M. Sébastien STOESEL pour assurer la présidence du Conseil de Développement du Sundgau. Il souligne ses qualités d'animateur. Le Président présente un personnage capable de favoriser le débat entre des positions contradictoires, et souligne l'engagement de Monsieur Sébastien STOESEL dans cette nouvelle fonction.

Monsieur Sébastien STOESEL remercie le Président et se présente. Il indique qu'il est éleveur et adjoint au Maire dans la commune de Feldbach. Également comédien de théâtre, il indique avoir un grand intérêt pour les sujets de société qui animent le Sundgau. Il indique avoir participé au Conseil de Développement du Sundgau lors de la précédente présidence de Monsieur Fabien DIETSCHY. Intéressé par le débat citoyen, il a participé au Grand Débat National en 2019. Monsieur Sébastien STOESEL souhaite mobiliser les habitants du territoire pour travailler sur des sujets concrets et de manière pragmatique. Il indique également rechercher une parité entre les genres, entre les générations et entre les périmètres des deux Communautés de communes. Il compte sur les élus pour mobiliser dans leur commune auprès d'une population qui soit la plus représentative possible et qu'ils mobilisent également des acteurs pas toujours représentés dans les tissus associatifs locaux. L'objectif sera également de proposer aux membres du Conseil de développement des interactions concrètes avec les représentants des collectivités pour les alerter sur des sujets à fort enjeu et exprimer des observations.

Le Président remercie Monsieur Sébastien STOESEL pour cette présentation synthétique et claire. Le PETR et les deux Communautés de communes solliciteront le Conseil de développement unique pour le territoire du Pays du Sundgau. Le Président salue cette convergence de vue initiée par les Présidents de la précédente mandature, Monsieur Michel WILLEMANN, Monsieur Pierre SCHMITT et Monsieur François EICHHOLTZER.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la nécessité de désigner un nouveau candidat pour assurer la présidence du Conseil de Développement du Sundgau,
- **d'approuver** la désignation de M. Sébastien STOESEL pour assurer la présidence du Conseil de Développement du Sundgau,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions du conseil de développement et de ses actions.

VII. Divers

7.1. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » de la Région Grand Est pour 2021

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide de donner aux territoires (hors territoires métropolitains de Reims, Metz, Nancy, Mulhouse et Strasbourg) des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois ;
- valoriser les partenariats locaux ;
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires ;
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux ;
- favoriser la transition énergétique et écologique ;

- développer l'économie locale.

Le soutien à l'ingénierie territoriale s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région - territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Cette ingénierie locale a ainsi vocation à participer pleinement à cette dynamique.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les PETR, les syndicats mixtes ou les associations de Pays, et, à l'échelle des territoires de projet inter EPCI et en l'absence de structures de type PETR, les EPCI.

► PROJETS ELIGIBLES ET MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE

TYPE DE PROJETS & DEPENSES ELIGIBLES	INTERVENTION REGIONALE
FONCTIONNEMENT	
<p>Postes de chargé de mission, hors postes administratifs</p> <p>Postes de direction, uniquement <u>au prorata des missions d'animation / chef de projet</u></p> <p>Les missions doivent être orientées autour du partenariat Région Territoire pour l'élaboration et l'animation des PTRTE avec l'obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et participer à un entretien annuel avec le référent du service contractualisation de la Région pour présenter le bilan de l'année n et le plan d'action de l'année n+1 • Rédiger un plan d'actions annuel autour du PTRTE et un rapport d'activité annuel • Participer au réseau régional d'animation de cette ingénierie territoriale. 	<p>40 % du poste chargé (soit salaires bruts et les charges patronales). Les coûts associés ne sont pas pris en charge.</p> <p>Plafond d'aide de 20 000 € par poste, dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste généraliste dans chaque territoire - auquel peut s'ajouter 1 poste thématique sous réserve que ce poste ne soit pas financé au titre d'une autre direction de la Région. <p><i>Le cofinancement d'un poste Gal-Leader est exclu.</i></p>

Le PETR du Pays du Sundgau, en tant que structure bénéficiaire du dispositif, doit s'engager à :

- participer aux réseaux et réunions animés par la Région ou ses mandataires,
- mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication,
- informer, voire associer la Région au recrutement des chargés de mission cofinancé,
- présenter un bilan annuel du travail réalisé par le(s) chargé(s) de mission

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le PETR du Pays du Sundgau à déposer un dossier à la Région Grand Est avant le 30 juin 2021 dans le cadre du dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » afin de financer 40% du poste de chargé de mission développement local et 40 % du poste de chargé de mission urbanisme durable ;
- **de valider** que le financement de ces postes s'intègre dans les missions réorientées autour de la contractualisation globale Région – Territoire.
- **d'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévue dans le dispositif ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

7.2. STUWA 2021

Madame Fabienne BAMOND présente les nouveautés pour 2020-2021.

Œuvre unique en 2020 :

- Création d'une œuvre hommage aux personnels soignants et victimes du COVID-19 au Centre hospitalier St-Morand d'Altkirch, en partenariat avec la Ville d'Altkirch et le GHRMSA. L'inauguration prévue en octobre 2020 a été reportée à une date ultérieure.

Œuvres de la 6ème édition au Printemps 2021 (juin) :

- Choix des œuvres lors de la sélection du jury le 29 Septembre 2020.

Lieux :

- 2 communes ou sites privés (accès public obligatoire) selon le choix des entreprises.
- 2 aires de covoiturage (Bernwiller, Dannemarie) en réutilisant un bus endommagé.

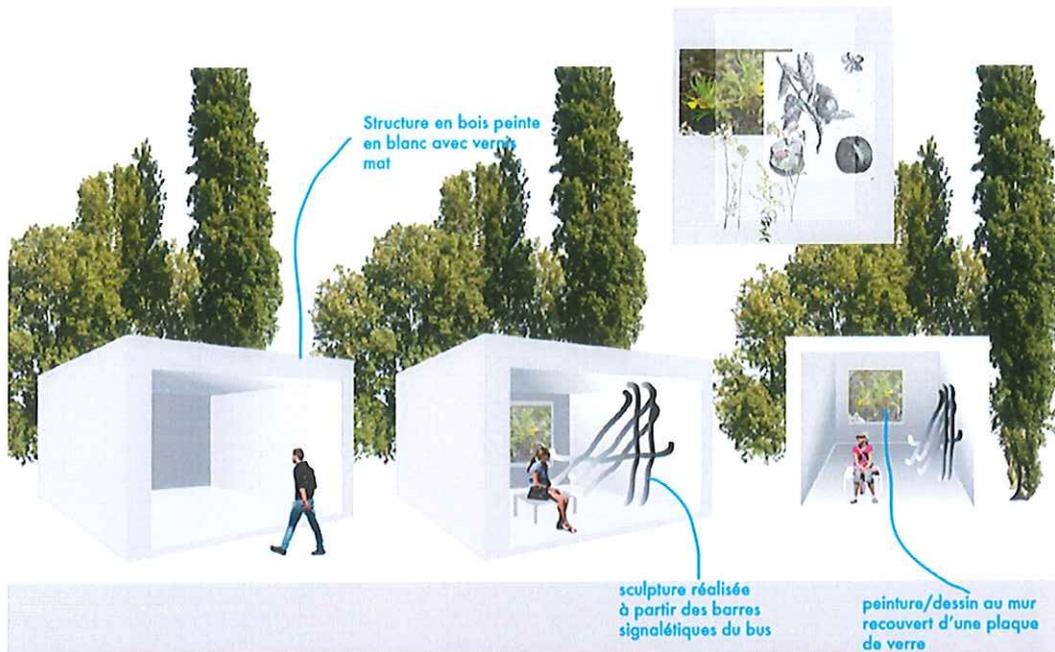
Thématique :

- Patrimoine paysager et architectural

« Sans titre »

Projets liés à la mobilité :

- Des cubes blancs servant d'abribus, image forte dans le paysage, reconnaissable de loin mais aussi comme une invitation à la curiosité.
- Des sculptures réalisées avec les barres en métal de l'autobus représentent des éléments linéaires et un style esthétique. Il s'agit de formes « aveugles » qui représentent des lignes ergonomiques qui ont été conçues pour accompagner le voyageur dans son transport, comme des guides et des outils de communication durant le voyage mais qui sont comme « invisible » dans l'habitacle.
- Des dessins ou une peinture que l'artiste réalisera après s'être imprégné de l'environnement. Le sujet est à définir sur place : lignes de routes, flore locale, paysages de vergers... lié à l'environnement proche de l'implantation du projet. En adéquation avec le sujet pour véhiculer un message supplémentaire (abstrait ou simplifié)
- L'artiste réalisera à la main une œuvre pour rappeler la dimension humaine du projet : il va du tracé à la main à la sculpture puis à l'architecture. Ces 3 échelles sont reliées et montrées dans ce dispositif.



Matériaux

Les cubes : une structure en bois avec des poutres puis recouverte de panneaux de bois (intérieur et extérieur) peinte en blanc avec vernis mat + peinture transparente + leds

Un banc : bois

Sculpture : barres signalétiques en métal récupérées du bus + accrochage avec du tissu, du silicone, des vis

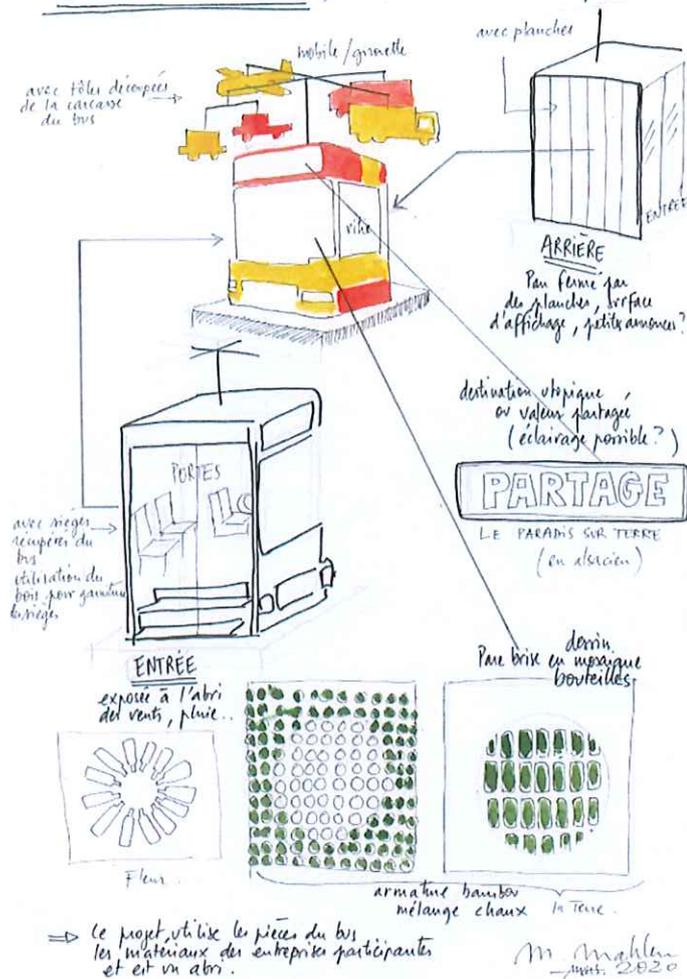
Peintures/dessins : ils sont recouverts d'une plaque de verre

Taille du cube : H 2,50 mètres x L 3 mètres x P 2,50 mètres

L'artiste s'aide de 2 bénévoles : un artiste-technicien et un ingénieur génie civil spécialisé en structure bois + la collaboration de la Menuiserie Freyburger pour les planches.

Le mobile immobile // Matt Mahlen et Daniel Depoutot

« L'immobile mobile »



Projet :

- Construction fixe et animée.
- Transformation de l'avant du bus en salle d'attente avec deux sièges récupérés à l'arrière (œuvre recyclée).
- Le pare-brise avant est un vitrail, une forme simple et colorée, symbolisant la nature (fleur, Terre..). Il se composera de bouteilles serties dans un mortier de chaux.
- L'abribus bénéficiera donc d'une baie vitrée (vitre chauffeur) et d'une rosace d'autobus (pare-brise) invitant à la contemplation de la nature.
- L'œuvre questionne malicieusement la mobilité et critique nos modes de déplacements.
- Sur l'épave d'autobus tourne, grâce au vent, plusieurs véhicules polluants la planète et son atmosphère. Le monde de la consommation et de l'ultra-individualisme est échoué ici : il a fini sa course là.
- Devenu un abri où les gens se rencontrent et pratiquent le partage et l'échange ; l'installation sensibilise à la décroissance, la préservation des communs et le respect de l'environnement.

Matériaux

Cabine : récupération de l'avant de l'autobus + fermeture avec une paroi de planches

Sièges et tableau de bord : récupération de l'autobus + bois comme garniture

Vitres : Mosaïque de bouteilles serties dans un mortier de chaux.

Girouette : tôle découpée (à la disqueuse) dans la carcasse de l'autobus

Panneau lumineux : éclairage à étudier

Support : socle en béton

Taille de l'œuvre : taille de la partie avant de l'autobus

La sculpture utilise des éléments du bus et les matériaux proposés par les deux entreprises : la Menuiserie Freyburger pour les planches et la Brasserie des 4 Pays pour les bouteilles.

Menuiserie FREYBURGER

« Sans titre »

Projet :

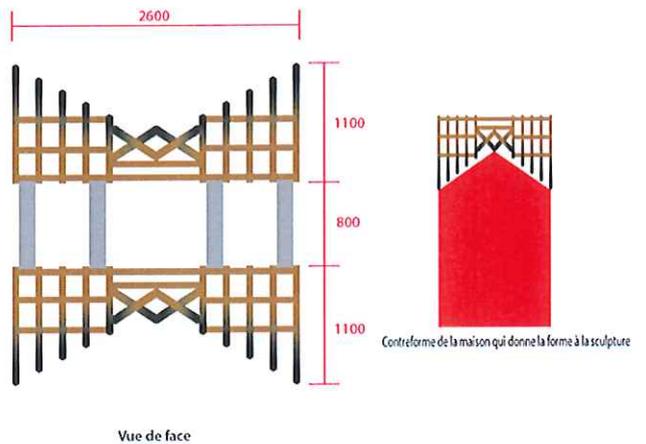
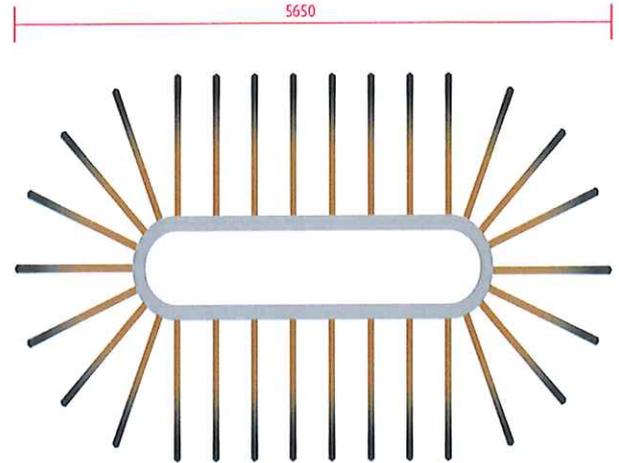
- L'artiste s'inspire de l'architecture alsacienne avec ses maisons à colombages pour réaliser son projet.
- L'idée est de produire différents modules en bois, assemblés grâce à des assemblages classiques de charpente (tenon-mortaise, mi-bois). La forme de chaque module est la contre-forme d'une maison.
- Ces modules en bois sont ensuite assemblés sur une structure ovale en métal. L'assemblage des éléments en bois autour du métal donne sa dimension à l'ensemble et évoque l'engin agricole. La répétition des modules autour du métal donne une impression de mouvement : comme si l'engin pouvait se mettre en route et venir tourner pour travailler la terre.

Matériaux

Structure ovale : métal

Assemblages : Le bois de la sculpture reste brut mis à part les extrémités qui sont brûlés afin d'améliorer la résistance aux intempéries et la création d'un dégradé sur le bois.
Récupération du bois dans l'entreprise + achat dans une scierie locale.

Taille de l'œuvre : 5650 x 2600 mm ?





Brasserie des 4 Pays « Sans titre »

Projet :

- Référence aux moulins en activité aux abords des cours d'eau du Sundgau, qui transformaient le paysage d'aujourd'hui.
- Moulins = chefs d'œuvre d'ingéniosité, exemple d'utilisation des forces de la nature pour permettre à une société de produire ce dont elle a besoin.
- L'œuvre réinterprète un modèle de roues à aubes, et a pour intention à la fois d'ancrer le patrimoine bâti dans un paysage façonné par lui-même mais également de créer la rencontre entre deux territorialités.

Matériaux

Structure : 2 faces de tourets de bois découpés (diamètre 160 cm cerclé) - de récupération ; 16 tasseaux de bois ; environ 150 bouteilles de bières résiduelles entre 6 et 8 cm de diamètre (fond de bouteille) ; un axe et 2 trépieds en tube d'acier

Fixation : la roue est fixe et surélevée par rapport au sol.

Poids estimé : 250 Kg

Taille de l'œuvre : Roue de 1,80 mètre x 50 cm de largeur (selon des bouteilles).

+ Trépieds ancrés dans le sol avec des socles en béton (30 x 40 cm)

BUDGET PREVISIONNEL STUWA 2021

DEPENSES		RECETTES	
PRODUCTION ARTISTIQUE	27 840 €	Région Grand Est	10 000 €
1 œuvre entreprise	4 300 €	Programme Mobilité	8 000 €
1 œuvre entreprise	4 300 €	DRAC	5 000 €
1 arrêt auto-stop	4 300 €	Fondation du Patrimoine	2 000 €
1 arrêt auto-stop	4 300 €	Entreprises - mécénat	2 000 €
1 œuvre hommage street art	2 000 €	Pays du Sundgau	7 500 €
Directeur technique	3 100 €		
Hébergement + imprévis en moyenne prix / nuit gîte 50€	2 000,00 €		
Prévision MAX Charges diffuseurs URSAFF 735 X 4 : 2 940 € Directeur technique : 600 €	3 540,00 €		
COMMUNICATION	4 153 €	TOTAL	34 500 €
Cartels & signalétique	880 €		
Vidéaste	800 €		
Création graphique	1 873 €		
Impression des supports de communication	600 €		
MEDIATION ET VERNISSAGE	2 200 €		
Locations de bus	1 200 €		
Actions de médiation (3 ateliers artistiques)	1 000 €		
ASSURANCES	307 €		
TOTAL	34 500 €		
TOTAL voté au budget prévisionnel de 2020	42 500 €		

Monsieur Gilles FREMIOT salue l'initiative et la sélection de ces œuvres.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le PETR du Pays du Sundgau à organiser en 2021 l'édition de STUWA 2020 qui n'a pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire de la COVID 19.
- **de valider** les modalités de sélections des projets.
- **d'approuver** le budget prévisionnel de l'édition 2021 du parcours « Art et Nature STUWA » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

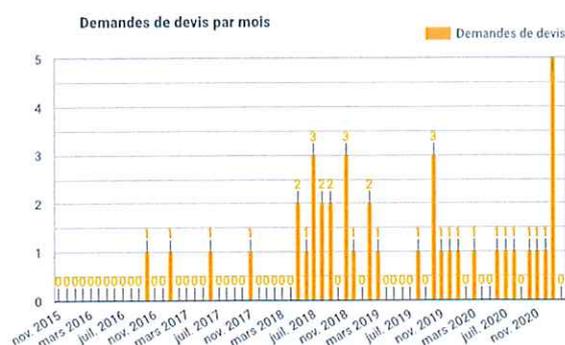
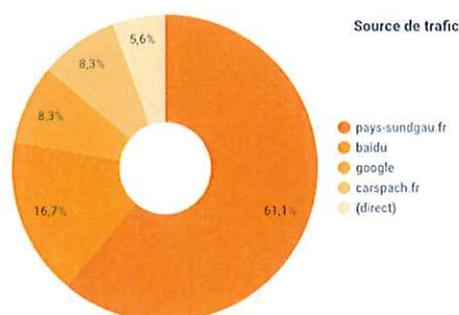
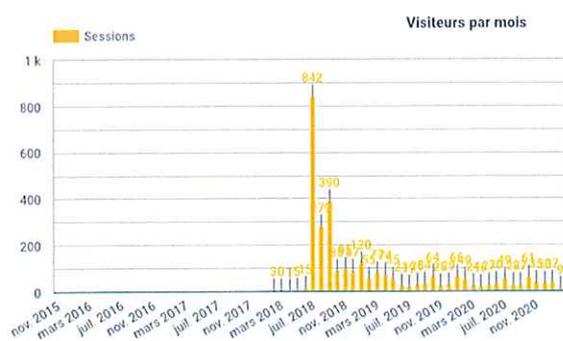
7.3. Évolution de la convention avec la société « In Sun We Trust » pour pérenniser l'accès au cadastre solaire et améliorer l'offre de services

Le Pays du Sundgau a financé, via le programme TEPCV, la mise en place d'un cadastre solaire développé par la société « In Sun We Trust » (ISWT). En un clic, chacun peut librement et gratuitement connaître, en fonction de l'ensoleillement d'un toit donné, la puissance annuelle qui sera produite en KWc, le temps de retour sur investissement, le volume d'émissions de CO² évité.

L'outil est accessible en ligne depuis le site du Pays du Sundgau. À ce jour, plus de 1 000 habitants du territoire ont sollicité ce service et 40 ont été accompagnés par ISWT dans la demande de devis pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette convention prendra fin le 30 juin 2021.

Pour permettre la poursuite de l'utilisation de cet outil, le Pays du Sundgau propose la signature d'un **avenant**. Cet avenant permettra aux acteurs du territoire de bénéficier à partir du 31 mars 2021 d'un **service d'accompagnement des projets photovoltaïques ne dépassant pas les < 9KWc et la possibilité de contracter des options pour louer des panneaux photovoltaïques en leasing, ou de procéder directement à leur acquisition**. Avec la signature de l'avenant, le Pays du Sundgau pourra aussi permettre au public un accès gratuit pour deux ans supplémentaire au cadastre solaire.



Monsieur Denis NASS constate que les attentes sont importantes pour le développement de l'énergie photovoltaïque et que le cadastre solaire est un précieux outil pour analyser le potentiel sur les bâtiments du Sundgau. La question de l'injection dans les réseaux de l'énergie est un sujet majeur. Jusqu'ici à la charge des communes, ENEDIS et le Syndicat de Gaz et d'Electricité du Rhin souhaitent permettre un partage plus équitable des coûts dans la prise en compte du raccordement. Il s'agit d'un sujet qui pourrait être débattu lors de la prochaine Conférence des Maires.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** que le Président du Pays du Sundgau signe un avenant avec la société IN SUN WE TRUST pour permettre la poursuite de l'accès libre et gratuit du cadastre solaire à l'échelle du Pays du Sundgau,
- **d'autoriser** que les acteurs du territoire puissent bénéficier à partir du 31 mars 2021 d'un service d'accompagnement dans leur démarche d'implantation de panneaux solaires,
- **de valider** que la nouvelle convention offre la possibilité aux acteurs du territoire de contracter des options pour louer une installation photovoltaïque, ou de procéder directement à son acquisition.
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

7.4. Instituer la possibilité pour le Pays du Sundgau d'avoir recours au travail à temps partiel

Il appartient au conseil syndical, après avis du comité technique paritaire, de décider d'introduire dans les services le travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet.

Il relève de la compétence du président d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel. Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet (sauf pour le temps partiel de droit pour raison familiales qui est également accordé aux agents à temps non complet).

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites. L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel. Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

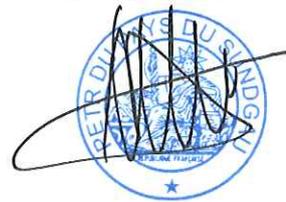
Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** l'introduction du travail à temps partiel pour les agents du PETER du Pays du Sundgau.
- **de donner** délégation au président pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions supplémentaires. Personne ne demande la parole. Le Président remercie les participants pour leur participation active.

Le Président du Pays du Sundgau
Nicolas JANDER



PETER du Pays du Sundgau, Quartier Plessier, Bat. 03, 68130 ALTKIRCH, Tél : 03 89 25 49 82,
Fax : 03 89 07 03 17, E.mail : info@pays-sundgau.fr